

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 décembre 2018

**Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE**

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 20/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2018 (accusé de réception du 19/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°3

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

La décision modificative qui vous est présentée, a pour objet :

- L'utilisation des lignes de provisions ;
- L'inscription de dépenses supplémentaires par modification de chapitres ;
- Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre.

I/ L'utilisation des lignes de provisions

- Sur le budget principal :

La ligne 020.022.300 « provision pour dépenses imprévues » permet de financer :

024.6288.810	Illuminations/ fêtes de fin d'année	32 287,00 €
	Total	32 287,00 €

La ligne 020.022.111 « provision pour frais de sinistres » permet de financer :

020.6718.111	Frais de sinistres non couverts par la franchise	10 000,00 €
	Total	10 000,00 €

II/ L'inscription de dépenses supplémentaires par modifications de chapitres

- Sur le budget principal :

024.6288.810	Illumination de la cathédrale (financée par le crédits subventions culturelles)	23 200,00 €
421.2188.77006.731	Achat de vélos pour les ALSH (financé par le crédit fonctionnement de l'enfance)	6 000,00 €
414.2158.77001.711	Achat de matériel animation / centre de loisirs sportifs (financé par les participations contrat de ville : 6000 € et fonctionnement animation sportive : 10 000 €)	16 000,00 €
020.2183.71002.112	Achat d'un video-projecteur / conseils de quartiers (financé par le fonctionnement / démocratie participative)	600,00 €
33.60632.810.810	Petit matériel / projet culture à l'hôpital (financé par le crédit subventions culturelles)	2 000,00 €
64.6188.733.7335	Animation maison de la petite enfance / Projet éducatif local (DCM du 28/06/2018) (financée par le crédit subventions PEL)	2 000,00 €
33.2168.58003.810	Stèle commémorative poète Jean Le Roy (financée par le crédit travaux bâtiments culturels)	3 449,00 €

- Sur le budget location et camping :

2033.58008	Frais d'insertion / Appel d'offres théâtre (financés par le crédit matériel)	1 000,00 €
------------	---	------------

III/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre

Des ajustements sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures d'ordre d'amortissement des immobilisations, la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat et les écritures de reprises sur frais d'études et d'insertions :

Budget principal	Reprises sur frais d'études et frais d'insertions (chapitre 041 , opérations patrimoniales)	843 377,18 €
Budget principal	Subventions transférées au compte de résultat (chapitres D040 et R042)	1 500,00 €
Budget principal	Amortissement des frais d'études (chapitres R040 et D042)	186 787,48 €
Budget location et camping	Ajustement dotations aux amortissements des immobilisations (chapitres R040 et D042)	14 910,00 €

A noter également :

- La diminution de l'emprunt d'équilibre du budget zones d'habitat (- 1 187 600 €)
(budget voté en suréquilibre au budget primitif).

- L'affectation en totalité en fonctionnement (ligne R002) du résultat 2017 du budget Parkings soit 192 905,98 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif 2018.